



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL SYNDICAL DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2020

Les membres du Comité Syndical se sont réunis au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne sous la présidence de Monsieur Michel FONTAN, Doyen d'âge du SIRMOTOM.

### Présents :

#### Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M. SIMARD, Mme TEXIER, M.M. ROBERT, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. BRUNEAU, MARTI, Mmes PLANADE, HOFLACK, M.M. GALAN, VALLEE, DA COSTA FERREIRA, BERNARD, DELALANDRE, SENOBLE, BUZZI, Mme QUERMELIN, M.M. RIFFAUD, CHON, FONTAINE, CHEREAU, WOJCIECHOWSKY, JEGO, ALBOUY, MARCHAND, CRETON, SAINT HILAIRE, Mme PRAT, M.M. DECOURT, FONTAN, MAILLARD, FOURNIER, CHOLLET, ROY, THILLAYS, Mmes ROUSSELET, DEBUS, M. BOLZE.

#### Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. CROSNIER, TUZI, BELLIOU, Mme GENTET.

#### Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. GALLOIS, CHIANESE, SIMONET.

#### Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

Mme LANGLAIS.

#### Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M.M. CAMUSET, BIGOT, BOITEUX, Mme AMABLE, M. CLOUTENS, M. DENORMANDIE, Mme VOLLEREAU.

### Représentés : -

### Absents :

M. BOURBIGOT, Mme BELLEMAIN, M. JOYEUSE, Mme AQUILON, M. PERRIGOT, Mme BARTHE, M. GIOCONDI.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie ALBOUY, délégué titulaire.

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Monsieur Michel FONTAN, Doyen d'âge de l'assemblée, qui a procédé à l'appel nominal des délégués désignés conformément à l'article 6 des statuts du SIRMOTOM et aux délibérations communautaires, a constaté que le quorum était atteint et a déclaré installés dans leur fonction les nouveaux délégués titulaires et suppléants.

**PUIS LE CONSEIL SYNDICAL AINSI CONSTITUE :**



### Procède à l'élection du Président du SIRMOTOM

- ↳ Monsieur Yves JEGO, avec 45 voix ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin à bulletin secret, est proclamé « élu » Président du Syndicat par Monsieur Michel FONTAN, doyen d'âge qui l'installe aussitôt dans ses fonctions.

\*\*\*\*\*

### LA SEANCE SE POURSUIT SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR YVES JEGO, PRESIDENT DU SIRMOTOM

### Décide à l'unanimité

- ↳ D'approuver la composition du Bureau et l'élection de :
- Cinq Vice-présidents,
  - Un Secrétaire et un Secrétaire-adjoint,
  - Six Assesseurs,
  - Un délégué auprès du Président

### Procède à l'élection du 1<sup>er</sup> Vice-Président du SIRMOTOM

- ↳ Monsieur Vincent CHIANESE, avec 53 voix ayant obtenu la majorité absolue requise, des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, à bulletin secret, est proclamé "élu" Premier Vice-Président du Syndicat par Monsieur Yves JEGO Président qui l'installe aussitôt dans ses fonctions.

### Procède à l'élection du 2<sup>ème</sup> Vice-Président du SIRMOTOM

- ↳ Monsieur Lionel VALLEE avec 53 voix, ayant obtenu la majorité absolue requise, des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, à bulletin secret, est proclamé "élu" Deuxième Vice-Président du Syndicat par Monsieur Yves JEGO Président qui l'installe aussitôt dans ses fonctions.

### Procède à l'élection du 3<sup>ème</sup> Vice-Président du SIRMOTOM

- ↳ Madame Christina QUERMELIN, avec 53 voix, ayant obtenu la majorité absolue requise, des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, à bulletin secret, est proclamée "élue" Troisième Vice-Présidente du Syndicat par Monsieur Yves JEGO Président qui l'installe aussitôt dans ses fonctions.

### Procède à l'élection du 4<sup>ème</sup> Vice-Président du SIRMOTOM

- ↳ Monsieur Michel MARTI, avec 53 voix, ayant obtenu la majorité absolue requise, des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, à bulletin secret, est proclamé "élu" Quatrième Vice-Président du Syndicat par Monsieur Yves JEGO Président qui l'installe aussitôt dans ses fonctions.





### Procède à l'élection du 5<sup>ème</sup> Vice-Président du SIRMOTOM

↳ Monsieur Frédéric FONTAINE, avec 53 voix, ayant obtenu la majorité absolue requise, des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, à bulletin secret, est proclamé "élu" Cinquième Vice-Président du Syndicat par Monsieur Yves JEGO Président qui l'installe aussitôt dans ses fonctions.

### Procède à l'élection du Secrétaire, du Secrétaire-Adjoint, des six assesseurs et d'un délégué auprès du Président

↳ Sont proclamés « élus », avec 53 voix, ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, à bulletin secret, par Monsieur Yves JEGO Président, qui les installe aussitôt dans leurs fonctions :

- Monsieur Nicolas BOLZE avec 53 voix est élu Secrétaire,
- Madame Sarah HUSSON avec 53 voix est élue Secrétaire-adjointe,
- Monsieur Romain SENOBLE avec 53 voix est élu 1<sup>er</sup> Assesseur,
- Monsieur Casimir CHEREAU avec 53 voix est élu 2<sup>ème</sup> Assesseur,
- Monsieur Denys MARTIN avec 53 voix est élu 3<sup>ème</sup> Assesseur,
- Madame Sandrine GENTET avec 53 voix est élue 4<sup>ème</sup> Assesseur,
- Madame Virginie VOLLEREAU avec 53 voix est élue 5<sup>ème</sup> Assesseur,
- Monsieur Yves ROY avec 53 voix est élu 6<sup>ème</sup> Assesseur.
- Monsieur Michel FONTAN avec 53 voix est élu Délégué auprès du Président.

### Procède à la désignation de 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants pour siéger au SYTRADEM

↳ Sont proclamés « élus », avec 53 voix, ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, à bulletin secret, par Monsieur Yves JEGO Président, qui les installe aussitôt dans leurs fonctions :

#### Membres titulaires :

Monsieur Yves JEGO  
Monsieur Vincent CHIANESE  
Monsieur Lionel VALLEE  
Madame Christelle AMABLE  
Monsieur Michel MARTI  
Monsieur Yves ROY  
Madame Christina QUERMELIN  
Monsieur Nicolas BOLZE  
Monsieur Casimir CHEREAU  
Monsieur Michel FONTAN  
Monsieur Frédéric FONTAINE

#### Membres suppléants :

Monsieur Philippe TUZI  
Monsieur Jean-Marie ALBOUY  
Monsieur Fabien DECOURT  
Monsieur Denis CHOLLET  
Monsieur François SIMONET  
Monsieur Éric BRUNEAU  
Madame Barbara TEIXIER  
Monsieur Yannick BELLIOU  
Madame Lysiane DEBUS  
Monsieur Laurent DELALANDRE  
Monsieur Jean-François ROBERT



### Procède à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

- ↳ La liste suivante est proclamée « élue » pour toute la durée du mandat, avec 53 voix, ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, à bulletin secret, par Monsieur Yves JEGO Président, qui l'installe aussitôt dans ses fonctions :

**Représentant du Président à la Commission d'appel d'offres :**  
Monsieur Romain SENOBLE

**Membres titulaires :**

Monsieur Casimir CHEREAU  
Monsieur Vincent CHIANESE  
Monsieur Frédéric FONTAINE  
Monsieur Fabien DECOURT  
Madame Christina QUERMELIN

**Membres suppléants :**

Monsieur Michel MARTI  
Monsieur Lionel VALLEE  
Monsieur Philippe TUZI  
Monsieur Damien BUZZI  
Madame Christelle AMABLE

- ↳ L'assemblée prend acte que le Président désignera par voie d'arrêté permanent son représentant pour la Commission d'Appel d'Offres.

### Procède à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter le SIRMOTOM au sein de l'association AMORCE

- ↳ Sont proclamés « élus », avec 53 voix, ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, à bulletin secret, par Monsieur Yves JEGO Président, qui les installe aussitôt dans leurs fonctions, Monsieur Michel MARTI et Monsieur Bernard THILLAYS son suppléant, délégués de la Communauté de Communes Pays de Montereau, pour représenter le SIRMOTOM au sein de l'association AMORCE.

### Procède à la désignation d'un délégué élu au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.)

- ↳ Est proclamé « élu », avec 53 voix, ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, à bulletin secret, par Monsieur Yves JEGO Président, qui l'installe aussitôt dans ses fonctions, Monsieur Lionel VALLEE délégué de la Communauté de Communes Pays de Montereau, pour représenter le SIRMOTOM dans le collège des élus au sein du C.N.A.S.

### Décide à l'unanimité

- ↳ D'approuver l'ensemble des articles contenus dans le règlement intérieur du SIRMOTOM.



#### Décide à l'unanimité

- ↳ De déléguer au Président, le cas échéant dans les limites et conditions fixées, les attributions précitées ;
- ↳ D'accorder au Président la délégation générale de signature ;
- ↳ De l'autoriser à subdéléguer, en tant que de besoin, cette délégation aux Vice-Présidents en fonction des décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation de fonction.

#### Décide à l'unanimité

- ↳ D'autoriser Monsieur le Président à ester en justice dans tous les cas exposés qu'il s'agisse d'instances en cours ou à venir.

#### Décide à l'unanimité

- ↳ D'accorder une délégation de signature permanente à Madame Andrée ZAIDI, assurant les fonctions de Directrice du SIRMOTOM pour les actes suivants :
  - Signature des devis et bon de commande pour un montant maximum de 1.500 € H.T. à l'exclusion des contrats et marchés ;
  - Signature des Ordres de Mission du personnel du Syndicat ;
  - Réception des plis au Syndicat et signer les documents à cet effet ;
  - Cotations et paraphes du registre des actes administratifs.

#### Décide à l'unanimité

- ↳ De fixer de la façon suivante les indemnités de fonction des Président et Vice-Présidents du SIRMOTOM, population classée de 50 000 à 99 999 habitants :
  - Le Président percevra l'indemnité calculée sur 29,53 % de l'indice brut terminal en vigueur.
  - Les Vice-Présidents percevront l'indemnité calculée sur 11,81 % de l'indice brut terminal en vigueur.
- ↳ D'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- ↳ D'adopter le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées ci-annexé,
- ↳ D'appliquer les dispositions de la présente délibération qui prendront effet à la date d'installation du Conseil Syndical.



### Décide à l'unanimité

↳ D'autoriser Monsieur le Président à :

- I - Rembourser les frais de déplacement des élus du SIRMOTOM dans les conditions prévues,
- II - Inscrire les crédits nécessaires au budget,
- III - Signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de la présente délibération,
- IV - Appliquer les dispositions de la présente délibération qui prendront effet à la date d'installation du Conseil Syndical.

-----00000000-----